

DF & ASSOCIÉS

Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes

COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2023

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 40 rue Vinot Préfontaine
60000 BEAUVAIS**

79 rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 90 40 • Fax : 01 41 22 90 49
e-mail : expert@df-associes.com

COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 40 rue Vinot Préfontaine

60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 40 rue Vinot Préfontaine

60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 10 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
DF et Associés
Laurette PICHELIN

DF et Associés
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
79, rue de Sévres - BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. 01 41 22 90 40 - Fax 01 41 22 90 49
S.A. au capital de 104 128 Euros
RCS B 326 700 127

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial ⁽¹⁾				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	40 691	20 373	20 317	15 409
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	40 691	20 373	20 317	15 409	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat.out.industriels		891 493	792 528	98 965	86 758	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres				23 209		
TOTAL	891 493	792 528	98 965	109 967		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	779		779	779	
TOTAL	779		779	779		
Total I		932 964	812 902	120 062	126 155	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande				576	
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 700		27 700	31 821
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	299 512		299 512	306 878
	TOTAL	327 213		327 213	338 699	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	4 556		4 556	4 500
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		611 701		611 701	736 365	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		27 065		27 065	18 710	
Total II		970 536		970 536	1 098 851	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 903 501	812 902	1 090 598	1 225 007	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

		Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise		
		Fonds propres statutaires	30 000	
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de reprise	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		30 000
		Fonds propres avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
	Réserves	Fonds propres complémentaires		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation			
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Réserves		148 569	
	Autres	167 893		
	Report à nouveau		-28 345	
	Excédent ou Déficit de l'exercice	1 542	47 670	
	<i>Situation nette (sous total)</i>	199 436	197 893	
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement	78 781	65 375	
	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires (commodat)			
	Total I	278 217	263 269	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés	363 526	357 893	
	Total II	363 526	357 893	
Provisions	Provisions pour risques	30 000	58 421	
	Provisions pour charges	92 002	89 717	
	Total III	122 002	148 138	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	106	164	
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		5 800	
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		237 303	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 789		
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	113 262	111 631	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 081	2 229		
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance	82 612	98 576		
	Total IV	326 851	455 705	
	Écart de conversion Passif V			
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 090 598	1 225 007	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(2) Dont emprunts participatifs			
	Dettes sauf (3) à plus d'un an Dettes sauf (3) à moins d'un an		449 905	
Engagements donnés	Sur legs acceptés			
	Autres			

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	100	70
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	8 192	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	280 509	
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		6 335
	Production vendue		242 780
	Montant net du chiffre d'affaires		249 116
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financiers		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 224 413	2 229 788
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	15 500	
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	161 773	378 921	
Utilisations des fonds dédiés	44 366		
Autres produits	27 102	41 290	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 761 957	2 899 186
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	8 860	7 115
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		834 905
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	1 332 349	527 061
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	67 457	81 718
	Salaires et traitements	783 307	763 800
	Charges sociales	291 701	302 780
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	39 075	25 712
	Dotations aux provisions	122 002	148 138
	Subventions versées par l'association		5 448
	Reports en fonds dédiés	50 000	
Autres charges	68 683	64 422	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 763 438	2 761 103
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-1 480	138 083
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 921	2 541
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		361
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	4 921	2 903
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	4 921	2 903
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	3 440	140 986
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	6 205	32 278
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	6 205	32 278
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	603	819
	Sur opérations en capital	7 500	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	8 103	819
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-1 897	31 458
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		110 146
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		234 922
	Total des produits (I + III + V + IX)	2 773 084	3 044 514
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	2 771 541	2 996 844
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 542	47 670
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	154 468	138 506
	Bénévolat		
	TOTAL	154 468	138 506
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		138 506
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	154 468	
	Personnel bénévole		
	TOTAL	154 468	138 506

1 Objet, missions sociales et moyens d'action

1.1 Objet social

Le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis est une association loi 1901, créée en mai 2002 dans le but d'assurer la gestion du théâtre municipal de Beauvais et d'être un acteur culturel majeur du spectacle vivant sur le territoire de l'agglomération.

Le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis a obtenu le label « Scène nationale » en 2019. L'association doit, ainsi, se placer dans une nouvelle dynamique de programmation artistique qui sera renforcée par la livraison du nouveau théâtre, en cours de construction.

1.2 Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées

Le Théâtre de Beauvaisis offre une programmation diversifiée et ouverte s'adressant à tous les publics, dès la petite enfance. Il accueille ainsi, sur une saison, tout à tout, des spectacles de théâtre, de danse, de cirque, de musique, en partenariat avec différents festivals importants de la région.

Une partie de la programmation est décentralisée sur le Territoire afin de s'adresser à tous les habitants du Beauvaisis. Une structure provisoire actuellement installée sur le site de la Maladrerie Saint Lazare, a permis au Théâtre du Beauvais de maintenir son activité depuis 2014 et d'accueillir le public, en attendant l'ouverture du nouveau Théâtre en centre-ville de Beauvais (livraison septembre 2024, inauguration janvier 2025). Le soutien à la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle sont au coeur du projet artistique et culturel.

Les actions du théâtre se font également en collaboration avec de nombreux festivals en région, comme le Festival Pianoscope, le Festival Haute-Fréquence, le Festival Le Blues autour du Zinc, le festival des violoncelles de Beauvais, le festival Kidanse.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Le théâtre dispose d'une salle de 450 places et d'un espace restaurant, dans une structure actuellement provisoire, dans l'attente de l'ouverture du nouveau Théâtre en centre ville de Beauvais.

le nouveau Théâtre du Beauvaisis sera doté de deux salles de spectacle (675 et 200 places) et d'une salle pour les activités pédagogiques.

Les principaux financeurs du comité sont la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'État, la région Hauts-de-France et le département de l'Oise, qui lui ont attribué chaque année plus d'2,2 M€ de subventions publiques.

L'association emploie environ 16 permanents et 4 intermittents en ETP, en moyenne par an.

2 Faits majeurs

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

2.1.1 Dernier exercice comptable complet dans la structure provisoire

L'association constate que l'année 2023 marquera le dernier exercice complet d'activité réalisé dans la structure provisoire installée sur le site de la Maladrerie depuis 2014.

L'année 2024 sera coupée entre un premier semestre d'exploitation dans la structure provisoire, et un second semestre consacré aux opérations de déménagement/installation, ainsi que d'une activité réduite et focalisée sur des spectacles en itinérance sur le Territoire, et quelques propositions dans la Grange de la Maladrerie.

2.1.2 Conséquences de l'inflation Générale des prix sur les frais annexes

L'association constate que l'année 2023 a été marquée par une augmentation significative des frais annexes des spectacles (transport décor, transport artistes, hébergements, repas, transport des élèves, etc) en raison du contexte inflationniste généralisé. Ces augmentations entraîneront des conséquences à plus long terme, et impacteront l'équilibre entre les charges de fonctionnement, et les charges artistiques (ou budget disponible pour l'artistique).

2.2 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

3 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3.1.1 Changements de méthode

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable pour cet exercice.

3.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

3.1.4 Dérogations

A titre dérogatoire, la quote part de la subvention d'investissement ramenée au résultat est comptabilisée au compte 757100 (en produits d'exploitation) et non au compte 777000 (en produits exceptionnels).

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	30 192	18 000	7 500	40 692
Immobilisations corporelles	869 013	22 480		891 493
Immobilisations financières	779			779
Total	899 985	40 480	7 500	932 965

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvement	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminution des amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	14 782	5 591		20 373
Immobilisations corporelles	759 045	33 483		792 528
Total	773 827	39 075		812 902

4.1.2.1 Modes et durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	5 ans
Matériels de scène	Linéaire	3 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	2 ans et demi
Matériels de transport	Linéaire	4 ans
Matériels de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

4.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.2 Actif circulant

4.2.1.1 Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à 1 an. Les créances et comptes rattachés sont enregistrés à leur valeur nominale. Après examen de ces créances par la direction de l'association, aucune provision pour dépréciation des créances n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

• Subventions à recevoir	232 668
• Comptes de TVA – Actif	51 376
• Divers produits à recevoir (dont remboursement taxes sur les salaires)	13 953
• Comptes débiteurs divers	956
• Solde tickets restaurant à utiliser	560
TOTAL AUTRES CREANCES	299 513

4.2.2 Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 27 065 € et concernent des frais engagés pour le fonctionnement de l'activité en 2024 (contrats de maintenances, de locations, abonnements, etc) ainsi que des frais engagés pour les spectacles de la saison 2023/2024 se déroulant sur 2024 (acomptes versés pour certains spectacles comme le Blues autour du zinc).

4.2.3 Actif circulant / dépréciations

Au 31 décembre 2023, il n'y a plus de dépréciation de créances.

4.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	30 000				30 000
Réserves pour projets associatifs	148 569			148 569	0
Autres réserves	0	19 325	148 569		167 894
Report à nouveau	-28 345	28 345			0
Résultat de l'exercice	47 670	-47 670	1 543		1 543
Situation nette	197 893	0	150 112	148 569	199 437
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	65 375		40 507	27 101	78 781
Provisions réglementées					
TOTAL	263 269	0	190 619	175 670	278 218

4.3.2 Réserves pour projets associatifs

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes de gouvernance de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

A l'ouverture de l'exercice, les réserves pour projets associatifs se détaillent de la manière suivante :

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Label scène nationale 2019	100.000,00		100.000,00	0,00
Démarche résidence artistique	48.569,34		48.569,34	0,00
Total des projets associatifs	148.569,34		148.569,34	0,00

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 de réaffecter intégralement les « réserves pour projet de l'entité » au poste « autres réserves ».

4.3.3 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en

fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan. Cette option est sans changement par rapport aux exercices précédents.

A titre dérogatoire, la quote part de la subvention ramenée au résultat est comptabilisée au compte 757000 (en produits d'exploitation) et non au compte 777000 (en produits exceptionnels).

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	109 640	40 507		150 147
Quotes-parts virées au résultat	-44 265	-27 101		-71 366
Montant net en fonds propres	65 375	13 406		78 781

4.3.4 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

A la clôture de l'exercice 2023, notre entité a enregistré les fonds dédiés suivants :

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Fonds dédiés sans dépenses depuis plus de 2 ans
Subventions	357 893	50 000	-44 367		0	363 526	
Contributions financières							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	357 893	50 000	-44 367	0		363 526	0

4.4 Provisions, et autres passifs

4.4.1 Provisions

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	58 421	30 000	58 421	30 000
Provisions pour charges	89 718	92 002	89 718	92 002
Total	148 139	122 002	148 139	122 002

4.4.1.1 *Détail des provisions pour risques et charges*

Au cours de l'exercice 2023, les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
prov indemnité retraite	89 717.89	92 002.64	89 717.89	92 002.64
Prov report spectacle 2021 sur 2022	0	0	0	0
Prov report spectacle 2021 sur 2023	28 421.02	0	28 421.02	0
Report projet AC 2021 sur 2023	5 000.00	0	5000.00	0
Contentieux salairé	25000.00	30 000.00	25000.00	30 000.00
Droits d'auteurs	0	0	0	0
Prov pour perte d'exploitation	0	0	0	0
TOTAL	148 138.91	122 002.64	148 138.91	122 002.64

4.4.1.2 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- âge légal de départ à la retraite : 67 ans;
- taux d'actualisation : 0,96% ;
- taux d'augmentation annuel des salaires : 1%.

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover des statistiques propres.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 43%.

4.4.2 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	106	106		
Créances rattachées à des participations				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	123 789	123 789		
Prêts Autres				Dettes fiscales et sociales	113 262	113 262		
Créances de l'actif circulant :				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Créances Clients et Comptes rattachés	27 700	27 700		Autres dettes	7 081	7 081		
Autres	299 513	299 513		Produits constatés d'avance	82 612	82 612		
Charges constatées d'avance	27 065	27 065						
TOTAL	354 278	354 278		TOTAL	326 851	326 851		

4.4.2.1 Produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 82 612 € et concernent des subventions d'exploitation reçues pour les spectacles de la saison 2023/2024 dont la représentation se déroulera sur 2024 ainsi que les recettes billetterie 2023 pour des spectacles de janvier à juin 2024.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

4.5 Compte de résultat

4.5.1 Ventilation des produits d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022	variation	
Ressources propres : recettes spectacles	288 702	249 116	39 586	16%
Subventions	2 224 414	2 229 789	-5 375	-0%
Reprise sur provision	148 139	368 992	-220 853	-59%
Transferts de charges	13 634	9 929	3 705	37%
Quote part de subvention d'invest. virée au résultat	27 101	19 990	7 111	35%
Mécénat	15 500	21 300	-5 800	-27%
Utilisation des fonds dédiés	44 367	110 146	-65 779	-60%
Cotisation	100	70	30	42%
Total	2 761 957	3 009 333	-247 376	-8%

4.5.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		560.500	1.654.663		9.250
Subvention d'investissement					

5 Informations autres

5.1 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Les locaux et les matériels du théâtre sont mis gracieusement à disposition de l'association, par la ville de Beauvais.

L'évaluation de ces contributions volontaires, comptabilisée au 31 décembre 2023, en pied de compte de résultat, s'élève à 154 468 €. Cette évaluation a été fournie par les services techniques de la ville.

Depuis l'exercice 2007, les fluides (électricité, gaz et eau) sont pris en charge directement par la ville de Beauvais.

5.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen permanent salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et Techniciens	4	
Employés	6	
Total	16	

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaire aux comptes unique
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6.600 € TTC
— Au titre d'autres prestations	
— Honoraires totaux	6.600 € TTC

5.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est signalé qu'il n'a pas été versé, au cours de l'exercice 2023 de rémunérations et avantages en nature aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles.

Cette rémunération n'est pas mentionnée pour les cadres dirigeants salariés, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.